

SAS au capital de 40 000 €
RCS Versailles 340 556 570
N° TVA Intracommunautaire :
FR 53 340 556 570

Siège social :
Saint-Germain-en-Laye (78112)
Green Ouest, 2 rue George Sand

EMMAUS LA FRIPERIE SOLIDAIRE

Association aux fonds propres de 702 662 €

**Siège social : 8 rue Victor Hugo
94140 ALFORTVILLE**

SIREN : 444 490 395

EXERCICE 2025

Clos le 31/12/2025

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

PRESENTE PAR

La S.A.S. SEGESTE

Société de Commissaires aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux Membres de l'association EMMAUS LA FRIPERIE SOLIDAIRE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **EMMAUS LA FRIPERIE SOLIDAIRE** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables - Permanence des méthodes » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC N° 2022-06 modifiant le règlement ANC N°2018-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Le texte des résolutions ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Germain-en-Laye, le 24/06/2026

Le Commissaire aux Comptes,

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,

S.A.S SEGESTE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jorge DA CUNHA

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	15 000		15 000	15 000
	En cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	10 169	5 867	4 302	220
	Installations techniques, matériel et outillage	241 567	132 639	108 929	126 848
	En cours, avances et acomptes				
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	1 000		1 000	1 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	39 697		39 697	39 697
Total II		307 433	138 505	168 928	182 766
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Créances (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	110		110	920
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	244 112		244 112	173 900
	Charges constatées d'avance (2)				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	497 309		497 309	430 627
Total III		741 530		741 530	605 447
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 048 964	138 505	910 458	788 213

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		1 500
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	508 354	413 478
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	100 987	94 876
	Situation nette (sous total)	609 341	509 854
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	93 320	100 562
	Provisions réglementées		
	Total I	702 662	610 416
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 417	21 667
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	28 440	49 769
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	129 922	91 362
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 008	6 607
	Produits constatés d'avance	41 011	8 393
	Total V	207 797	177 797
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	910 458	788 213

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

207 797

172 380

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2025 12	31/12/2024 12
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations	160	70
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	626 307	503 736
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	3 561	3 770
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	979 659	875 346
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		49 576
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 571	149
Total I	1 612 258	1 432 646
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	284 659	285 627
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	27 471	21 557
Salaires et traitements	1 014 266	922 955
Cotisations sociales	163 738	158 718
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 540	17 595
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	957	964
Total II	1 516 631	1 407 417
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	95 627	25 230

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	7 300	9 224
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total III	7 300	9 224
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	356	452
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total IV	356	452
2. Résultat financier (III-IV)	6 944	8 772
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	102 571	34 001
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		64 478
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		1 390
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		63 089
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 584	2 214
Total des produits (I+III+V)	1 619 558	1 506 349
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 518 572	1 411 473
5. EXCEDENT OU DEFICIT	100 987	94 876

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
PRODUITS		
Bénévolat	54 087	55 781
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	54 087	55 781
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	54 087	55 781
Prestations		
TOTAL	54 087	55 781

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	7
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	9
Tableau de variation des fonds propres	10
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Fonds commercial	11
Evaluation des immobilisations corporelles	11
Evaluation des amortissements	12
Evaluation des matières et marchandises	12
Evaluation des créances et des dettes	12
Dépréciation des créances	12
Charges à payer	12
Subventions d'équipement	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	13
Rémunération des dirigeants	13
Ventilation de l'effectif moyen	13
Valorisation des contributions volontaires	13
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	14
Engagement en matière de pensions et retraites	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 910 458.37 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 612 257.98 Euros et dégageant un excédent de 100 986.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Emmaüs la Friperie Solidaire est une association Chantier d'Insertion conventionnée par la DRIETS du Val-de-Marne.

Elle adhère au mouvement Emmaüs et est reconnue comme Association d'Intérêt Général (article 200-1-b et 238BIS-1-a du C.G.I.).

Objet social :

L'association a pour objet de lutter contre les injustices et les diverses formes d'exclusion, à la fois leurs causes et leurs conséquences, notamment par la création d'emplois et de développement d'activités solidaires :

1/ aider à l'insertion professionnelle et sociale des personnes les plus éloignées, de récupération issue de dons, tri, recyclage, vente, création.

2/ favoriser l'accès des personnes au sein du tissu associatif en les sensibilisant à la citoyenneté, à la vie associative, au militantisme et par des actions de solidarité dans l'esprit du manifeste Universel d' Emmaüs.

Missions sociales :

Le projet d'insertion d'Emmaüs la Friperie Solidaire est de développer avec les personnes concernées une démarche de résolution des problèmes qui constituent un frein à leur insertion professionnelle, en collaboration avec les partenaires locaux concernés, aussi bien publics, associatifs que privés (entreprises).

Moyen mis en oeuvre :

Emmaüs la Friperie Solidaire a mis en place un centre de tri à Choisy-le-Roi et un réseau de 5 magasins d'articles textiles de seconde main situés dans le Val-de-Marne et à Paris et d'une boutique en ligne. Les boutiques sont desservies quotidiennement par une flotte de 2 camions.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans un contexte de baisse générale des subventions publiques, la DRIETS a informé le 9 janvier 2026 les structures d'insertion du Val-de-Marne en renouvellement de convention d'une baisse de 6% de l'Aide Aux Postes fournie par l'Etat, ce qui est le cas de l'Association.

En 2026, cette baisse représente pour l'Association la perte du financement de postes en insertion à hauteur 1.83ETP (ou 3 330h soit deux salariés sur une année complète), passant de 30.44ETP en 2025 à 28.61ETP en 2026. Ces heures seront compensées par l'Association par le non-renouvellement de postes en insertion au fur et à mesure des départs naturels en emploi ou en fin de parcours.

Le renouvellement de la convention Atelier et Chantier d'Insertion de l'Association du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 a été confirmé par la DRIETS le 24 mars 2026.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les aides aux postes reçues par l'association figurent dans le compte de résultat, sur la ligne "concours publics et subventions", conformément à la nouvelle réglementation comptable.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

L'association applique pour la première fois le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

ANNEXE

Dans le cadre de la première application des règles définies par le règlement ANC 2022-06, il est à noter que :

- La technique de transfert de charges n'est plus utilisée.
- Le résultat exceptionnel ne comprend que des produits et des charges relatives à des événements majeurs et inhabituels, des provisions réglementées et des impacts liés aux corrections d'erreurs.

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'application du règlement ANC N°2022-06 n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025. A noter que :

- La quote part de reprise de subvention d'investissement n'apparaît plus dans la partie exceptionnelle du compte de résultat ;
- Le compte transfert de charges n'est plus utilisé.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	15 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	5 804		4 365
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	18 088		1 239
Installations générales agencements aménagements divers	143 972		
Matériel de transport	50 574		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 597		6 098
TOTAL	240 034		11 702
Autres participations	1 000		
Prêts, autres immobilisations financières	39 697		
TOTAL	40 697		
TOTAL GENERAL	295 731		11 702

ANNEXE

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			15 000	
Installations générales agencements aménagements constr.			10 169	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		0	19 327	
Installations générales agencements aménagements divers			143 972	
Matériel de transport			50 574	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		-0	27 695	
TOTAL		-0	251 736	
Autres participations			1 000	
Prêts, autres immobilisations financières			39 697	
TOTAL			40 697	
TOTAL GENERAL		-0	307 433	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.		5 584	283		5 867
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		9 294	2 479		11 773
Installations générales agencements aménagements divers		65 526	14 358	1	79 883
Matériel de transport		13 796	7 619		21 415
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		18 766	801	-0	19 568
TOTAL		112 965	25 540	0	138 505
TOTAL GENERAL		112 965	25 540	0	138 505
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	283				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 479				
Instal.générales agenc.aménag.divers	14 358				
Matériel de transport	7 619				
Matériel de bureau informatique mobilier	801				
TOTAL	25 540				
TOTAL GENERAL	25 540				

ANNEXE

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres avec droit de reprise	1 500			-1 500	
Report à nouveau	413 478	94 876		0	508 354
Excédent ou déficit de l'exercice	94 876	-94 876	100 987		100 987
Situation nette	509 854		100 987	-1 500	609 341
Subventions d'investissement	100 562		8 814	-16 056	93 320
TOTAL I	610 416		109 801	-17 556	702 662

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	39 697	-0	39 697
Autres créances clients	110	110	
Personnel et comptes rattachés	3 698	3 698	
Groupe et associés	707	707	
Débiteurs divers	239 707	239 707	
TOTAL	283 919	244 222	39 697

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	5 417	5 417		
Fournisseurs et comptes rattachés	28 440	28 440		
Personnel et comptes rattachés	60 671	60 671		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57 564	57 564		
Impôts sur les bénéfices	1 584	1 584		
Autres impôts taxes et assimilés	10 103	10 103		
Autres dettes	3 008	3 008		
Produits constatés d'avance	41 011	41 011		
TOTAL	207 797	207 797		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 250			

Dans le tableau " Etat des créances" la ligne intitulée débiteurs divers d'un montant de 239.707 € représente des subventions à encaisser en 2026 à hauteur de 223.952 €, un avoir a recevoir de 12.000 € relatif à la régularisation des charges 2024 du bailleur ; un avoir à obtenir d'un fournisseur Koné à hauteur de 3254 € ; ainsi qu'une avance faite à un fournisseur Printmarket pour 500 €.

ANNEXE

Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
BOUTIQUE CHALIGNY	15 000			15 000	
Total	15 000			15 000	

Le poste Fonds commercial est constitué du rachat du droit au bail de la boutique ci-dessus et ne fait pas l'objet de dépréciation. Il n'y a pas de durée limitée d'exploitation attachée à ces locaux et compte tenu de leurs localisations dans des quartiers dynamiques, leurs valeurs de marché n'a pas diminuée.

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Conformément à la mesure de simplification concernant les PME, l'association n'ayant pas déterminé de biens décomposables et étant dans les seuils de l'annexe simplifiée, l'amortissement économique et fiscal continu à être calculé sur la durée normale d'usage des biens.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
LOGICIELS	Linéaire	1 an
AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	Linéaire	4 à 10 ans
MAT.DE BUREAUX ET MOBILIERS	Linéaire	1 à 10 ans
MATERIEL DE TRANSPORT	Linéaire	4 à 5 ans
MATERIEL ET MACHINES	Linéaire	4 et 5 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les marchandises reçues par l'association n'étant pas acquises, aucune valorisation du stock n'est effectuée à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 290
Dettes fiscales et sociales	84 332
Total	93 622

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissements sont comptabilisées dans la partie exploitation du compte de résultat au fur et à mesure des amortissements des biens subventionnés.

Lorsque la subvention se trouve être complètement reprise au compte de résultat, elle disparaît du passif.

Au 31 décembre 2025, la quote part des subventions reprises au compte de résultat s'élève à 16.056 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
AIDES AUX POSTES	759 855
SUBVENTION CONSEIL REGIONAL IAE	17 033
CONVENTION TEXTILE	85 584
CONVENTION D OBJECTIF	20 835
REFASHION	16 500
DELIBERATION SGC ORLY ET IVRY	1 500
CONSEIL GENERAL PDI	62 295
QUOTE PART SUBVENTION INVESTISSEMENT	16 057
Total	979 659

Rémunération des dirigeants

Les dirigeants de l'association ne font l'objet de rémunération pour leurs fonctions.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	41
Total	43

Valorisation des contributions volontaires

Les heures de bénévolat dont a bénéficié l'association représentent l'équivalent de 2,4 temps plein, soit une valorisation de 54.087 €.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**Engagements donnésEngagements reçus

Garantie de l'état sur le PGE obtenu.

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.